



PETR AR Prefecture

• Briançonnais • Écrins • Guillestrois • Queyras
005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU
Reçu le 17/03/2021
Publié le 17/03/2021

Par suite d'une convocation en date du 02 mars 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 10 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Claudine CHRETIEN

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5 Voix			
Arnaud MURGIA	Excusé - pouvoir Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	<i>Excusé</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Excusée – pouvoir Jean-Marie REY	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Excusé</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Excusée</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	Absent	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i> – suppléé par Marie BAILLARD	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absent</i>

Étaient également présents, Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

17h05, la séance est ouverte.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil syndical.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

Validation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2021.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 2 décembre 2020.

Le Président précise que le relevé de décision du bureau du 3 février 2021 a été adressé à chacun des membres.



PETR Prefecture

005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU
Recu le 17/03/2021

Administration générale

Délibération n°2021.001 : Mise à jour du règlement intérieur du Conseil syndical.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, valide la mise à jour du règlement intérieur du Conseil syndical.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.002 : Forfait mobilités durables.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du forfait mobilité durable ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.003 : Convention de mise à disposition de locaux – Villard Saint Pancrace.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux et ses modalités ;

Autorise le Président à signer la convention et tout autre document en lien.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Budget & finances

Délibération n°2021.004 : Vote du compte de gestion du receveur syndical 2020.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour le même exercice.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.005 : Vote du compte administratif 2020.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2020 est de 71 950,81 €.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.006 : Affectation du résultat.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le résultat à reporter au budget 2021 soit :

- Au chapitre 001 en recettes d'investissement de 366 593,19 euros
- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de 71 950,81 euros

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PETR AR Prefecture
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras
005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU

Reçu le 17/03/2021

Délibération n°2021.007 : Vote du budget primitif 2021.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information ;

Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.008 : Convention de refacturation des achats groupés de masques – Communauté de communes du Briançonnais.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de refacturation avec la Communauté de communes du Briançonnais ainsi que tous documents permettant le règlement de la commande.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.009 : Refacturation de la participation aux charges des locaux de Villard Saint Pancrace à la Communauté de communes du Briançonnais.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve la refacturation des charges de fonctionnement des locaux de Villard Saint Pancrace à la Communauté de communes du Briançonnais d'un montant annuel de 3 600 euros ;

Décide que ce montant soit versé par la Communauté de communes du Briançonnais en même temps que sa participation annuelle au fonctionnement du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, en particulier de mettre en place et à signer tous documents en lien avec cette décision.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources Humaines

Délibération n°2021.010 : Création d'un emploi non permanent.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de créer pour les besoins de service, un poste de « chargé de mission » dont la rémunération sera basée compte tenu de la nature des fonctions à exercer pouvant être assimilées à un grade d'attaché et complétée par le régime indemnitaire correspondant ;

Autorise le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante par voie contractuelle ;

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision ;

Inscrit la dépense correspondante au budget.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PETRA Prefecture

Briançonnais - Écrins - Guillemestre - Queyras
005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU

Reçu le 17/03/2021

Délibération n°2021.011 : Mise à jour du tableau des effectifs.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, Adopte le tableau des effectifs suivant :

Catégorie	Grade	Intitulé du poste	Statut	Quotité	Crée	État	Pourvu
A	Attaché principal	Directrice	CDI	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Chef de projet LEADER	CDI	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Chargé de mission ENERGIE	CDD	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Gestionnaire LEADER	CDD	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Chargé de mission	CDD	35H	3	Ouvert	2
B	Rédacteur	Gestionnaire PAYS	CDD	35H	1	Ouvert	1

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Projets & Programmes

Délibération n°2021.012 : CTES Soutien et engagement dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial du Département des Hautes-Alpes.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, se retire de la démarche de Projet Alimentaire Territorial co-portée avec le Parc naturel régional du Queyras et animée par celui-ci depuis 2016 ;

Soutient la démarche entreprise par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation ;

S'engage dans un partenariat actif sur l'ensemble des axes du programmes d'actions (groupes de travail et gouvernance) en cela en lien avec ses 3 EPCI ;

Autorise le Président à signer tous les documents, conventions, partenariats ou actes en lien avec cette démarche.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2021.013 : POLITIQUES DE PAYS Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemestre et du Queyras porte le Contrat de Relance et de Transition Écologique au nom des trois EPCI qui le compose ;

Décide de dédier les moyens humains et financiers pour le suivi de cette mission et d'inscrire la dépense afférente au budget 2021 et pour les années suivantes et cela pour la durée du contrat ;

Autorise le Président à signer tout contrat, acte, convention, demande de subvention et document nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PETR AR Prefecture

Briançonnais - Écrins - Guillestrois - Queyras
005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU

Reçu le 17/03/2021

Délibération n° 2021.014 : ENERGIE Convention de prêt de matériel.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, valide la convention de prêt de matériel ;

Autorise le Président à signer les conventions de prêt de matériel ;

Autorise le Président à déléguer à un agent du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras le fait de réaliser l'état des lieux du matériel avant et après les prêts, en présence de l'emprunteur.

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

POINTS DIVERS

Demande de soutien projet auberge de jeunesse de Serre Chevalier, ce point est reporté.

Le prochain bureau aura lieu le 7 avril 2021 à 17 heures, il est décidé qu'il aurait lieu à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie l'assemble de leur présence.

Fin du conseil 18H40

Pierre LEROY
Président du PETR Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras



AR Prefecture

005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU
 Reçu le 17/03/2021
 Publié le 17/03/2021

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS
 ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021

OBJET : FEUILLE D'EMARGEMENT

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Pouvoir Pierre Leroy</i>	Éric PEYTHIEU	
Claudine CHRETIEN	<i>[Signature]</i>	Vincent FAUBERT	
Émilie DESMOULINS	<i>[Signature]</i>	Gabriel LEON	
Pierre LEROY	<i>[Signature]</i>	Emeric SALLE	
Jean-Marie REY	<i>[Signature]</i>	Marine MICHEL	
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN	<i>[Signature]</i>	Guillaume DEJY	
Michel MOURONT	<i>[Signature]</i>	Michel MOUTTE	
Mathieu ANTOINE	<i>[Signature]</i>	Maxime BERARD	
Hervé WADIER	<i>[Signature]</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Pouvoir A Prud'homme</i>	Marie BAILLARD	<i>[Signature]</i>
Alice PRUD'HOMME	<i>[Signature]</i>	Patrick VIGNE	





• Briançonnais • Crins • Guillectrois • Queyras

AR Prefecture

005-200052801-20210310-CRCS10MARS2021-AU
PETR du Briançonnais, des Crins, du Guillectrois et du Queyras
9, rue de l'Écône 05100 Uffard Saint-Pancrace

MANDAT DE VOTE

Je soussigné(e) *Émilie DESMOULINS*.....

DECLARE DONNER POUVOIR A :

~~Mme~~ *M. Jean-Marie REY*

à l'effet de voter en mon nom, lors de la séance du conseil syndical qui se tiendra le
mercredi 10 mars 2021.....

Le présent mandat est donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

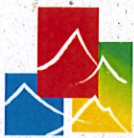
Fait à Briançon le 9 mars 2021

Bon pour Pouvoir



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbrianconnais.fr



PETR
PAYSAN ÉNERGIE TERRITOIRE RURALE

AR Préfecture

Briançonnais - Ecrins - Gaillestrois - Queyras
005-200052801-20210310-CRCSTOMARS2021-AU
Reçu le 17/03/2021
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Gaillestrois et du Queyras
9, rue de l'École 05100 Villard Saint-Pancras

MANDAT DE VOTE

Je soussigné(e)..... M Arnaud Murgia

DECLARE DONNER POUVOIR A :

M^{me} - M. Le Roy Pierre

à l'effet de voter en mon nom, lors de la séance du conseil syndical qui se tiendra le

..... 10 Mars 2021

Le présent mandat est donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à
Briançonnais

le 9-3-21



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

www.pausgrandbrianconnais.fr